

ABSOLUTISMOPHOBIE Phobie de l'absolutisme

Phobie non spécifique, non classifiée en tant que trouble anxieux défini dans le DSM-5 et la CIM-11

L'absolutisme, ou monarchie absolue : régime politique dans lequel le détenteur d'une puissance attachée à sa personne concentre en ses mains tous les pouvoirs, gouverne sans aucun contrôle.

L'absolutisme est un concept lié aux réactions de régimes politiques centraux, généralement monarchiques, visant à l'affranchissement des contrepoids (parlementaires, traditionnels ou constitutionnels) liés aux premières formes de séparation des pouvoirs qui ont suivi les formes consultatives (droit de remontrance et d'enregistrement des lois).

Les qualificatifs d'absolutisme apparaissent quand le pouvoir central se dégage des remontrances et oppose des vetos aux contre-pouvoirs. L'absolutisme est lié aux périodes de centralisation politique et militaire caractérisées par la consolidation de la souveraineté territoriale des États, d'importants changements d'ordre militaire, l'affaiblissement du droit coutumier, la diffusion du droit romain, la montée du mercantilisme, ainsi qu'une importance accrue du rôle de la cour et surtout du roi dont la sacralité ne se porte plus simplement sur la fonction mais sur la personne physique.

À partir du XV^e siècle, l'absolutisme réduit graduellement la fragmentation de la souveraineté politique caractérisant le Moyen Âge ; il atteint son apogée à la suite de la guerre de Trente Ans (1618-1648). Il amorcera alors son déclin aux XVII^e et XVIII^e siècles, à la suite des révolutions anglaise et française qui instaurent des contre-pouvoirs de type parlementaire.

L'absolutisme, ou monarchie absolue, est donc : « un type de régime politique dans lequel le détenteur d'une puissance attachée à sa personne concentre en ses mains tous les pouvoirs, gouverne sans aucun contrôle ».

Comme catégorie, le mot « absolutisme » a été inventé longtemps après le système de pouvoir qu'il est censé définir. C'est en effet pendant la Restauration que le néologisme est créé^[3], et il ne sera mentionné dans le *Dictionnaire de l'Académie française* qu'à partir de 1878^[4]. Dès lors, ce terme sera utilisé dans tous les livres d'histoire pour caractériser la nature du pouvoir politique dans la France d'Ancien Régime, entre la Renaissance et la Révolution. En effet, c'est de « pouvoir absolu » (*poder absoluto*), expression utilisée par plusieurs auteurs aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles à propos de la France et de l'Espagne, que dérive le néologisme absolutisme.

Néanmoins, dans le cas de la France, le terme *absolu* vient de la racine latine *absolutus* qui signifie *indépendant de, détaché de, autonome*. Cette définition propre à l'absolutisme français marque le contraste entre la monarchie française (indépendante et souveraine) et la monarchie anglaise qui est dépendante et soumise aux influences des affaires féodales puis bourgeoises, depuis la Magna Carta (la Grande Charte) médiévale. ©wikipedia

